

1. *Débitrice:* **Ecomat SA**, Z.I. la Pussaz, **1510 Moudon**
2. *Remarques:* Radiation totale d'un titre constatant un droit de gage immobilier
Dans le cadre de la vente de l'immeuble propriété de Ecomat SA
la cédule hypothécaire au porteur du capital de CHF 5'000'000.00, R.F. 105'825, constituée le 09.06.1989, en 2e rang, int. max. 10% l'an, pcl, grevant l'immeuble RF 1375, sis rière la Commune de Moudon, au lieu dit "Champs de la Pussaz" n'a pas été produite ensuite de la réalisation forcée de l'immeuble aux enchères publiques ayant eu lieu le 14 décembre 2006.
En conséquence, la radiation de ce titre sera effectuée par le Registre Foncier de la Broye vaudoise.
Sommaton au détenteur du titre
Conformément à l'art. 69 ORFI, le détenteur de ce titre doit le remettre en mains de l'office des poursuites de Moudon-Oron. Il est rendu attentif au fait que toute aliénation, mise en gage ou modification de ce titre sera punie comme escroquerie.
Avis au public
Toujours selon les mêmes dispositions, la radiation intervenue est également portée à la connaissance du public qui est rendu attentif au fait que toute aliénation ou mise en gage de ce titre radié sera punie comme escroquerie.
Office des poursuites de Moudon-Oron
1510 Moudon
(05723680)